

AMAPL'ANETH

la productrice : **Véronique CAU-VINCENT**, 7 rue de la Mairie, 77710 Paley 01 64 31 47 37 / 06 71 59 44 59.

Mail : veronique-cau-vincent@wanadoo.fr
Et l'adhérent de l'AMAPL'ANETH

Norm, Prénom : _____
Téléphone : _____ / _____
Mail : _____

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR PARTENAIRE

Qualité et diversité des produits :

- ✓ Les pains sont produits à partir de farines bio.
- ✓ Les brioches sont produites à partir de farine, lait, beurre, oeufs et sucre bio.
- ✓ Les ingrédients complémentaires des pains spéciaux et brioches ne sont pas obligatoirement issus de l'agriculture biologique.
- ✓ La traçabilité des produits est assurée par le producteur.

ENGAGEMENTS DES ADHERENTS

L'adhérent a signé le document d'adhésion à l'Amapi'aneth pour la période considérée : il est à jour de sa cotisation.
Les commandes sont préparées par chèques établis à l'ordre du « Le fournil de Violette »
Pour tout accord particulier sur le règlement du présent contrat ; voir avec Véronique.

SAISON 2019-2020

Composition des produits :

- ⇒ **Le pain** est fabriqué avec de la farine bio T80 (semi-complète). La pâte à pain est levée au levain naturel, pétrie à la main puis cuite dans un four à bois. Deux tailles de pain au choix (450 gr ou 800 gr) ;
- ⇒ **Les pains spéciaux** sont différents à *chaque livraison* : olives-tomates; chorizo-fromage; raisins; raisins-figues-miel; noix; lard-fromage; fromage ; aux graines (lin, tournesol, sésame, soja, amandes) ;
- ⇒ Les garnitures du pain ne sont pas issues de l'agriculture biologique mis à part les graines, les noix, les figues et les raisins.
- ⇒ **Merci de bien vouloir préciser en cas d'allergies.**
Les brioches. Elles sont différentes à *chaque livraison* : nature; pépites de chocolat; choco-orange; oranges-noisette. La farine, le beurre, le lait, les oeufs et le sucre sont issus de l'agriculture biologique ;

Livraison :

La livraison mensuelle ou bimensuelle s'effectuera le samedi matin de 9h30 à 11h, 156 av de Fontainebleau 77250 Veneux les Sablon.

Produit	Quantité	Prix à l'unité	Mensuel	Bi-mensuel	Total	Règlement	Mise en banque
Pain environ 450g		3,00 €	X 9	X 15	€	1 fois	1 chèque de €
Pain environ 800g		5,00 €	X 9	X 15	€	2 fois	2 chèques de €
Pain spécial		4,00 €	X 9	X 15	€	5 fois	5 chèques de €
Pain aux graines		4,00 €	X 9	X 15	€		
Brioche		6,00 €	X 9	X 15	€		
Total			€	€	€		

Brioche Nature uniquement
cochez ICI



Dates de livraison 2018 - 2019 **contrat mensuel** : 15 juin - 13 juillet - 07 septembre - 05 octobre - 02 novembre - 30 novembre - 04 janvier - 01 février - 29 février
Dates de livraison 2018 - 2019 **contrat bimensuel** : 15 juin - 29 juin - 13 juillet - 7 septembre - 21 septembre - 05 octobre - 19 octobre - 02 novembre - 30 novembre - 14 décembre - 4 janvier - 18 janvier - 1 février - 15 février 29 février
Les dates de livraison sont susceptibles d'être modifiées de manière exceptionnelle (en fonction des contraintes, congés, imprévus de Véronique).

Fait en double exemplaire, A _____ Le _____

Signature de l'adhérent : _____
Signature du producteur partenaire : _____

Contrat Pain et Brioche pour la saison 2019 - 2020 établi entre